

Tarbes, le 02 Février 2026

Réf : PG/NP

Affaire suivie par : Nadine PALAU

A l'attention des parents souhaitant inscrire leurs enfants en classes à Horaires Aménagés ou en Aménagements Horaires

**Objet :** Lettre d'information sur l'accès en Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse et en Aménagements Horaires Institution Jeanne d'Arc

**PJ :** Formulaire de candidature

**Madame, Monsieur,**

Le Conservatoire Henri Duparc de l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (*Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental*) et l'Education Nationale ont décidé d'offrir la possibilité aux jeunes musiciens et danseurs de poursuivre des études dans le cadre des horaires aménagés, dès leur entrée au collège en classe de **6<sup>ème</sup> au collège Victor Hugo** (pour les élèves musiciens) ou **au collège Desaix** (pour les élèves danseurs).

Ainsi, les jeunes intéressés voient l'enseignement artistique intégré dans leur programme scolaire, ce qui permet une meilleure gestion de leurs activités et d'être disponibles pour d'autres projets proposés dans leur cursus. Ils bénéficient d'un enseignement de qualité en rapport avec leur choix et leur investissement.

**Une réunion d'information pour les parents aura lieu au Conservatoire pour les élèves souhaitant s'inscrire au Collège Victor Hugo ou au Collège Desaix**

**Jeudi 02 Avril 2026**

➤ **Musique 18h00/19h00 - salle 07**

**Vendredi 03 Avril 2026**

➤ **Danse 18h00/19h00 - salle 114**

❖❖❖

**Une réunion d'information pour les parents aura lieu au Conservatoire pour les élèves souhaitant s'inscrire à l'Institution Jeanne d'Arc**

**Mardi 31 Mars 2026**

➤ **Musique 19h00/20h00 - salle Franck**

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Le Directeur,  
Pierre GALLIER